

Assurance Vie AGIR

*En vigueur au 01/01/2018 – Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.*

Versements

Versement minimum à l'adhésion	200 euros
Versement libre minimum ultérieur	200 euros
Versement programmé mensuel minimum	30 euros
Versement programmé trimestriel minimum	90 euros
Versement programmé semestriel minimum	180 euros
Versement programmé annuel minimum	360 euros

Frais

Frais sur versements libres (maximum)	3,50 %
Frais sur versements effectués par prélèvements automatiques (maximum)	2,91 %

Arbitrages libres

Frais sur arbitrages	
↳ 1 ^{er} arbitrage annuel	0 euro
↳ Arbitrages libres suivants sur le montant arbitré	1,00 %
Solde minimum à laisser sur le support d'origine	400 euros
Montant minimum	30 euros

Arbitrages automatiques

Montant minimum d'arbitrage automatique en gestion profilée et sur l'option sécurisation des intérêts	30 euros
Montant minimum d'arbitrage automatique sur l'option dynamisation des intérêts	150 euros
Frais sur arbitrages automatiques consécutifs aux profils de gestion et à l'option dynamisation des intérêts	0 euro
Frais sur arbitrages automatiques dans le cadre de l'option sécurisation des intérêts	
↳ Sur le montant arbitré	1,00 %
Solde minimum à laisser sur le support d'origine	30 euros

Assurance Vie AGIR

*En vigueur au 01/01/2018 – Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.*

Rachats partiels

Montant minimum	400 euros
Solde minimum	800 euros

Rachats partiels programmés

Frais de mise en place	10 euros
Montant minimum par rachat	150 euros
Montant minimum d'épargne investie sur le support Sécurité libellé en euros	20 000 euros
Solde minimum	800 euros

Avances

Montant minimum de l'avance consentie	800 euros
Part maximum de l'épargne acquise sur le support en euros au jour de la demande	80 %
Montant minimum de l'échéance	160 euros
Frais de dossier prélevés sur le support Sécurité libellé en euros si le remboursement est effectué :	
↳ La première année	35 euros
↳ Après 1 an	80 euros
Solde minimum de la valeur de rachat après paiement de l'avance	400 euros

Le taux d'intérêt appliqué sur les sommes avancées est égal à la moyenne des taux moyens des emprunts de l'Etat français de juillet à décembre qui précède la date de la demande, majorée de 2,2%.

Rachat total si transformation du capital en rente viagère

Age minimum	50 ans
Age maximum	85 ans

Garantie plancher

Plafond de capital plancher	150 000 euros
-----------------------------	---------------

Sortie en rente

Montant minimum des arrérages de rente	15 euros
----------------------------------------	----------